Ajournement de demande de naturalisation

Par k02

Bonjour,

ma demande de naturalisation a été ajournée à 3 ans par la préfecture de Torcy pour les motifs suivants :

- un rappel à la loi en 2017: suite au dégradation de bien d'autrui.

- refus de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique (fais commis 07/2021) : après l'enquête du procureur de la république que les faits ou les circonstances des faits n'ont pu être clairement établis. les preuves été insuffisante pour que l'infraction soit constituée, et que des poursuites pénales puissent être engagées.

est ce que j'ai encore la chance pour faire un recours, si oui quels sont les élément doit-je mettre en avant sur mon recours

si non, est ce que après 3 ans ajournement doit-je espère un retour positif.

Par isernon

bonjour,

rien ne vous interdit de faire un recours gracieux mais au vu de vos antécédents, je doute du succès de votre recours.

vous pourrez faire ensuite un recours contentieux devant le tribunal administratif.

un des éléments importants dans une demande de naturalisation est l'insertion professionnelle.

dernier élément, la naturalisation est toujours une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

salutations

Par isernon

bonjour,

rien ne vous interdit de faire un recours gracieux mais au vu de vos antécédents, je doute du succès de votre recours.

vous pourrez faire ensuite un recours contentieux devant le tribunal administratif.

un des éléments importants dans une demande de naturalisation est l'insertion professionnelle.

dernier élément, la naturalisation est toujours une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

salutations